



Pour le Président
et par délégation

Directrice Générale
des Services

Marie-Odile BESLIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 027-242700276-20260302-B02032026_04-DE

B-02-03-2026/04

Département EURE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES
Arrondissement EVREUX	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Canton CONCHES	DU BUREAU DU 02 MARS 2026

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	14
Date de Convocation :	23/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Deux Mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Madame Laurence CLERET

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : MISE EN ŒUVRE D'UN SOL SPORTIF AU GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN : Avenant n° 1

Monsieur Dany BOUVET rappelle que lors de sa séance du 22 Septembre 2025, le Bureau Communautaire a attribué le marché à la Société SOLOMAT pour un montant de 108 293,20 € H.T. soit 129 951,84 € T.T.C.

Après échange avec les associations utilisatrices du Gymnase, il est apparu nécessaire d'appliquer une troisième couleur au sol. Cette prestation supplémentaire représente un coût de 2 289,60 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché à 110 582,80 € H.T. soit 132 699,36 € T.T.C.



Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Acceptent** le projet d'avenant au marché de la Société SOLOMAT portant sur une plus-value d'un montant de 2 289,60 € H.T., portant le montant total du marché à 110 582,80 € H.T., soit 132 699,36 € T.T.C.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Dany BOUVET, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le 3 Mars Deux Mil Vingt-Six

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO



